

DECLARATION DE REVENDICATION

Millésime 2023

A.O.P Duché d'Uzès

→ Ce document reprend de manière synthétique la Déclaration de Récolte. Il est obligatoire pour toutes les AOC viticoles.

A adresser à : Syndicat des Vignerons du Duché d'Uzès, 2, Rue Joseph Lacroix 30700 UZES ou par mail : vigneronssducheuzes@wanadoo.fr

AU PLUS TARD LE 31 DECEMBRE 2023

Et accompagnée : de la copie de la déclaration de récolte pour les producteurs vinificateurs,
de la copie du SV11 pour les caves coopératives,
de la copie du SV12 pour les vinificateurs,

N° EVV (CVI) : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_

Raison Sociale :

Adresse du demandeur :

Code Postal : Commune :

Lieu d'entrepôt du vin (*si différent adresse du demandeur*) :

.....

Désignation du produit par couleur	Superficie (ha)	Volume (hl) Net de lie

Fait à : le :

Signature et/ou cachet :